

EYROLLES, c^{ne} du canton de Nyons. — *Eirole*, 1138 (Lacroix : L'arrond. de Nyons, 306). — *Airolæ*, 1138 (*ibid.*, 62). — *Eirolæ*, 1191 (Cart. des templ., 106). — *Airolas*, 1203 (*ibid.*, 102). — *Eyrol*, 1207 (Lacroix : L'arr. de Nyons, 306). — *Castrum de Airolis*, 1216 (Valbonnais, I, 18). — *Castrum de Herolis*, 1231 (Inv. des Dauphins, 240). — *Airolis*, 1301 (Lacroix : L'arr. de Nyons, 308). — *Ayrol*, 1308 (Inv. Morin-Pons, I, 6). — *Errolæ*, 1308 (*ibid.*). — *Universita de Ayrolis*, 1404 (arch. de la Drôme, E 3040).

Avant 1790, Eyrolles était une paroisse du Comtat-Venaissin, judicature de Valréas et du diocèse de Die, — *Capella de Ayrolis*, xiv^e siècle (Pouillé de Die), — *Cura de Eyrolis*, 1450 (Rev. de l'év. de Die), — dont l'église dédiée à saint Jacques — *Ecclesia Sancti Jacobi de Arrolas*, 1183 (Mus. de

l'île Barbe, 117), — était celle d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, filiation de l'Île-Barbe, — *Prioratus de Ayrolis*, 1516 (rôle de décimes), — uni vers la fin du xvii^e siècle au prieuré de Saint-May, qui a été, de ce chef, décimateur dans cette paroisse jusqu'à la Révolution.

La terre, qui était du fief des barons de Mévouillon, appartenait aux Ancezune en 1231, et dès les premières années du xv^e siècle, partie aux Pélissier, qui, devenus ensuite seigneurs de toute la terre, la léguèrent aux Colans. Ces derniers s'éteignirent en 1595 chez les Bertrand, qui étaient encore seigneurs d'Eyrolles au xviii^e siècle.

En 1793, cette commune qui venait d'être incorporée à la France, avec le Comtat-Venaissin, fut comprise dans le canton de Condorcet; mais elle est entrée dans celui de Nyons à la réorganisation de l'an viii.

Eyrolles ayant été ruiné pendant les guerres de Raymond de Turenne (1400), son territoire fut complètement inhabité pendant une partie du xv^e siècle : *In dicto loco de Ayrolis, nulla persona habitat*, 1414 (parcell.).